

M. DRYSDALE: Le ministère est-il averti au préalable?

M. SELLAR: Nous essayons de prendre notre monde par surprise, mais vous savez comme tout se sait à l'avance!

M. DRYSDALE: Oui. Vous ne pouvez peut-être pas prendre les intéressés par surprise en ce qui concerne la vérification sur place, mais sur un inventaire déjà dressé, savent-ils quelles inscriptions vous allez vérifier?

M. SELLAR: Non. Il est déjà arrivé qu'en nous présentant à l'improviste nous avons trouvé les comptes plus en désordre qu'ils ne l'auraient voulu et constaté que les coffres ne contenaient pas tout ce qu'ils auraient dû contenir.

M. DRYSDALE: Visitez-vous chaque ministère au même temps, chaque année, ou variez-vous la période de vos visites?

M. SELLAR: Nous varions. Nous tâchons de profiter des périodes tranquilles dans le ministère. Prenez, par exemple, le ministère des Mines et des Relevés techniques, ou le ministère du Nord canadien. Lorsqu'ils se préparent à envoyer des équipes dans le Nord, ils ne veulent pas nous avoir là pendant qu'ils réunissent les approvisionnements destinés à chaque équipe. Nous tâchons de les visiter au cours d'une autre période et lorsqu'ils ont moins de marchandises en main. Nous tâchons de maintenir l'élément de surprise et je crois que nous réussissons jusqu'à un certain point.

M. DRYSDALE: Votre vérificateur compte-t-il réellement les marchandises?

M. SELLAR: Très peu. Nous suivons la règle établie par le Comité des comptes publics en Angleterre, il y a bien des années, à l'effet qu'il appartient au ministère de faire son propre inventaire et que notre devoir à nous est d'établir que l'inventaire a été bien fait. Ainsi, quelques sondages suffisent pour nous acquitter de nos obligations.

M. DRYSDALE: Je comprends. J'essaie de découvrir quels sont les articles vérifiés sur place. Dites-vous, par exemple qu'il y a 100 articles de telle chose? Est-ce que l'un de vos vérificateurs fait cela?

M. SELLAR: S'il y a 100 coffres, nous en choisissons quelques-uns et en examinons tout le contenu. Mais nous ne les examinons pas tous.

M. DRYSDALE: Le vérificateur choisit un compartiment et compte le nombre d'articles qu'il contient?

M. SELLAR: Il en choisit un sur lequel il a des doutes, naturellement.

M. MCGEE: Pour en revenir à ce que vous disiez au sujet de la guerre des Boers, y a-t-il moyen de savoir de quelle guerre nous conservons encore du matériel? Vous avez mentionné qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, nous avions encore du matériel de la guerre des Boers.

M. SELLAR: Oui, monsieur.

M. MCGEE: Comment nous y prendrions-nous pour découvrir s'il traîne encore du matériel quelque part, dans le genre des colliers de chevaux?

M. SELLAR: La façon la plus rapide de vous renseigner serait de téléphoner au sous-ministre de la Défense nationale. Je ne possède pas ce renseignement. Le Conseil du Trésor non plus. Le sous-ministre pourrait l'obtenir de son service de vérification. Il a un service interne.

M. MCGEE: J'essaie de découvrir la façon de s'y prendre au sujet de ces choses. J'en conclus, à la suite de vos commentaires, que c'est probablement la fonction du Comité de s'assurer de ces choses et vous suggérez que cela devrait être signalé à propos des prévisions du ministère de la Défense nationale.

M. SELLAR: Le cas que vous mentionnez, monsieur McGee, est un peu embarrassant au point de vue de la Chambre des communes, parce que les effectifs des services armés sont un peu différents des autres. Dans le service public, ces services sont assujettis au commandant en chef, qui est le souverain,